

Fiche de poste

Référence Santé Social



Information générale sur le poste :

Sous l'autorité de la directrice du CFA P.S.S., et en lien avec la stratégie, les orientations et les missions du CFA, vous réalisez les missions de référent social-santé.

Le CFA PSS dispose actuellement de deux référents au sein de l'équipe : Un référent Handicap et Référent Mobilité Internationale.

La création d'une nouvelle Référence Sociale s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité d'accompagnement social auprès des candidats et des apprentis.

L'accompagnement social est une des 14 missions du CFA PSS qui est régit par l'article L.6231-2 du code du travail, et plus particulièrement les points 6 et 14 :

« 6) D'apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage ;

14) D'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur. »

Elle est initiée suite à un besoin de plus en plus diagnostiqué par l'ensemble de l'équipe du CFA PSS. En effet, les candidats et apprentis ont pour certains un besoin d'accompagnement social plus ou moins importants liés à des freins d'ordre personnels pouvant les empêcher d'obtenir un contrat ou d'altérer un contrat en cours. Les apprentis sont majoritairement jeunes et donc moins expérimentés dans le milieu professionnel. L'inexpérience et l'âge peuvent mettre en difficultés les apprentis sur le plan sanitaire et social. Les chargées de développement ont tous pour mission de répondre à cette mission d'accompagnement avant, pendant et après la mise en place d'un contrat. Toutefois, une référence s'impose compte tenu de l'augmentation du nombre d'apprentis au sein du CFA.



Missions principales :

- Recueils des informations préoccupantes des collègues pour des apprentis en difficulté (perte de logement, harcèlement moral, physique ou sexuel au travail, etc.)

- Mise en place d'un entretien social pour les candidats/apprentis uniquement sur demandes des apprentis qui souhaitent en échanger et être accompagnés après en avoir préalablement informé le CDD en charge du suivi de l'apprentissage.
- Renseignement et orientation vers les structures compétentes : missions locales, pôle emploi, cap emploi, CAF, CCAS, Action logement, associations sanitaires et sociales.
- Mise en place d'action partenariat régional avec les missions locales sur des thématiques sanitaires et sociales variées (santé mentale, addictions, harcèlement, etc.)
- Organisation de travaux de groupe autour de thématique variées
- Création d'un support d'information sur les aides à destination des apprentis, type guide à transmettre avec l'ensemble des documents de rentrée à destination des apprentis.
- Mise en place de permanence physique ou une visioconférence sur rendez-vous

Supports documentaires

- Création d'une base de données des partenaires sociaux extérieures (missions locales, CAF, France Travail, CCAS, CMS, UTAS, instances juridiques, professionnels de santé, ARS, maison des adolescents, etc.)
- Création du guide du candidat répertoriant l'ensemble des aides sociales et financières des apprentis, structures ressources, dispositifs ressources et liens utiles
- Utilisation du Recueil de fiches santé à l'attention des référents santé des CFA
« Promotion de la santé chez les apprentis » Edition 2024 par le DGS et DGEFP.

Types d'intervention

- Accueil téléphonique
- Permanence physique
- Visioconférence avec intervention de partenaires extérieurs / Ateliers / Conférences physique

Limites :

La référente Social/Santé ne se substitue pas aux professions réglementées mais donne un premier niveau d'information et d'accompagnement. Il s'assure du résultat des actions entreprises pour un apprenti uniquement si cela lui est possible.